

Fruits/Légumes & tubercules tropicaux - Aide à la commercialisation en PIL

Encourager la production et la commercialisation des fruits, légumes et tubercules tropicaux en province des Iles Loyautés à destination des producteurs, des transformateurs + organisations (tels que syndicats, associations ou comités de Foire).

Modalités de l'aide

Aide forfaitaire pour les produits issus de la province des îles Loyauté :

- 17 F/kg par acheminement en fret maritime ou transport routier
- 52 F/kg par acheminement en fret maritime réfrigéré ou aérien
- 30 F/kg pour acheminement en fret maritime ou transport routier vers les UCPA Lifou et Maré

Pièces justificatives à fournir

- Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
- N° de RIDET
- Factures ou bordereaux du marché de gros de Nouméa à déposer à la Chambre d'Agriculture et de la pêche (CAP NC) ou ses antennes décentralisées
- RIB

Pour les structures organisatrices et produits transformés :

- N° de RIDET
- RIB
- Factures d'achat et/ou lettres de transport utilisé

Conditions à remplir

Cette aide au transport interviendra également à partir de 2024 auprès des structures organisatrices des foires agricoles, marchés et autres événements sur les îles Loyauté ou sur la grande terre ainsi que pour les produits transformés des îles Loyauté vers la grande terre.

Pour justifier du tarif de 52 F/kg (fret maritime réfrigéré ou aérien), le producteur devra transmettre les factures correspondants au moyen de transport utilisé.

Richard NGUYEN

Chargé de mission

 [260960](tel:260960)

 contact@agencerurale.nc

Date limite de reception : 31 décembre 2024